

Règlement de la course nature : " le monta daval bastidien".

- 1 la course se déroule sur 14km sur les communes de labastide st Georges –fiac , ainsi q'une marche nordique et rando.
- 2 la course est ouverte à tous dès 16ans (licenciés ou non) sous réserve de présentation d'une licence FFA (en cour de validité) ou d'une licence sportive(en cour de validité) délivrée par une fédération agréée avec la mention de non contre indication à la course à pied en compétition ou d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins de 1 an et d'une autorisation parentale pour les mineurs . La marche nordique sous réserve d'un certificat d'aptitude à la marche nordique ou de la licence FFR .
- 3 l'épreuve est chronométrée par chrono-start et 15euros vous seront facturés si non restitution de la puce.
- 4 le montant des droits d' inscription est de 13euros en ligne par chrono-start . 15euros sur place .
- 5 récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes et les premiers de chaque catégories.
- 6 départ et arrivée de l'épreuve rue Jules Ferry. retrait des dossards à partir de 8h . départ 9h30.
9h40 pour la Marche Nordique.
- 7 un seul poste de ravitaillement sera mis en place au 8ème km.
des douches seront à disposition au gymnase.
- 8 les participants devront respecter le circuit balisé (rubalise) . des signaleurs seront présents sur le parcours aux traversées des routes .
- 9 vous êtes tenus de respecter l'environnement car certains chemins passent sur des terres privées.
- 10 les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos prisent pendant l'épreuve .
- 11 l'organisation s'autorise le droit d'annuler ou de modifier la course en cas de force majeur : intempéries ou toutes circonstances pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents . aucun remboursement ne sera effectué .
- 12 en cas d'abandon prévenir l'organisation .
- 13 l'organisation décline toute responsabilité quant aux vols , infractions ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation .
- 14 le simple fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
- 15 un gobelet vous sera remis au retrait des dossards . gardez le pour les ravitaillements . la lois va interdire les gobelets jetables en plastique .